



Compte rendu du conseil syndical du vendredi 9 janvier 2015

Le conseil syndical de ce jour est principalement consacré à l'élaboration des actions à conduire en 2015.

1°/ Election du Bureau pour 2015

Nos statuts nous imposent tous les ans de réélire le Bureau pour l'année nouvelle. A l'unanimité il est reconduit pour une année supplémentaire. Sont donc confirmés Fabienne Corneloup en tant que présidente, Hervé Guillou comme vice-président, Serge Gouès comme secrétaire général, Hélène Bronnenkant comme secrétaire générale adjointe et Yann Livenais comme trésorier.

La certification des comptes reste confiée à Florence Cayla.

2°/ Tarif des adhésions

Le Conseil syndical décide de reconduire pour 2015 les tarifs des adhésions, qui n'ont plus bougé depuis de nombreuses années :

Conseiller :	50 euros
Premier Conseiller :	80 euros
Présidents P1-P4 :	100 euros
Président P5 :	130 euros
Président P6 (et membre du Conseil d'Etat)	150 euros
Retraité :	20 euros

Un abattement de 50 % est accordé aux adhérents qui adhèrent pour la première fois en 2015, ainsi qu'aux membres du corps des TA-CAA qui sont en mobilité ou en détachement à l'extérieur du corps.

3°/ Bilan des élections

Un point est réalisé sur les résultats des élections pour souligner notre très grande satisfaction. En effet, en gagnant plus de 100 voix par rapport aux dernières élections et en représentant désormais 63 % du corps électoral, nous ne pouvons que nous féliciter du travail accompli et de la stratégie décidée pour ces élections.

Le conseil syndical est conscient des responsabilités qui sont les siennes compte tenu de ces résultats et va poursuivre son travail conformément aux actes du congrès du 12 octobre 2013.

4°/ Désignation des membres du CAS et du CHS

CAS :

Fabienne Corneloup et Julia Jimenez
Serge Gouès et Laurent Gros
Yann Livenais et Jean-Pierre Dussuet

CHSCT :

Hervé Guillou et Thomas Breton
Timothée Gallaud et Philippe Delvolvé

5°/ Visites de juridictions

Le Conseil syndical décide de poursuivre activement son programme de visites de juridictions pour l'année 2015. Ces visites sont indispensables et tissent un lien précieux avec les collègues.

6°/ Prochain congrès

Le Conseil syndical décide à l'unanimité que le prochain congrès aura lieu en décembre 2015. Ce congrès verra pour la première fois le futur conseil syndical élu in situ, comme les nouveaux statuts le prévoient. Surtout, il est décidé de l'organiser sur 2 jours, du vendredi après-midi au samedi, de façon à avoir un maximum d'échanges entre collègues.

7°/ Questions diverses

- suivi des projets de loi : nous sommes en attente des dates de passage au Sénat de la loi sur l'asile ;

8°/ Agenda

Lundi 19 janvier : passage de témoin entre les anciens et les nouveaux membres SJA du CSTACAA

Mardi 20 janvier : CSTACAA

Vendredi 6 février : RV avec Mme Bergeal, secrétaire générale du CE, et Mme Kimmerlin, SGTACAA

Lundi 9 février : présentation du SJA aux nouveaux collègues au CFJA

Mardi 10 février : CSTACAA

9°/ Calendrier des prochains CS

Vendredi 20 mars

Lundi 11 mai (veille de CSTACAA)

Vendredi 10 juin

La séance est levée à 16h30.

Serge Gouès, Secrétaire général du SJA



Bulletin d'adhésion

NomPrénom.....

Grade

Position : activité en juridiction / détachement / autre

Affectation :

Première adhésion : oui / non

Je joins un chèque d'un montant de.....euros (à l'ordre du trésorier du SJA).

Adresse d'envoi :

A l'attention de Fabienne Corneloup
Tribunal administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 Montpellier Cedex

Fait à , le

Signature

Cotisations 2015

Conseiller :	50 euros
Premier Conseiller :	80 euros
Présidents P1-P4 :	100 euros
Président P5 :	130 euros
Président P6	150 euros
Et membre du Conseil d'Etat	
Retraité :	20 euros

Un abattement de 50 % est accordé aux adhérents qui adhèrent pour la première fois en 2015, ainsi qu'aux membres du corps des TA-CAA qui sont en mobilité ou en détachement à l'extérieur du corps.